

Image not found or type unknown



Non paiement d'un chèque de dette

Par **letellier**, le **09/09/2008** à **09:18**

que puis je faire pour le rejet d'un chèque deux fois déposé. est ce que la personne doit me payer et si elle ne le fait pas puis-je avoir recours sans que des frais me sois engagés ?
est ce que la banque adverse doit me payer ou avoir un arrangement avec la personne concernée ?

Par **superve**, le **09/09/2008** à **09:48**

Bonjour,

Vous trouverez une réponse ici.

<http://www.information-juridique.com/articles/droit-comptable-fiscal/que-faire-si-l-on-vous-remet-cheque-article-juridique-10.htm>

Bonne journée à vous et n'hésitez pas si vous avez d'autres questions.